

Les moyennes du semestre 1 et du semestre 2 doivent être supérieures ou égale à 10/20.
Les moyennes des blocs d'UE doivent être supérieures ou égale à 10/20.
La moyenne de l'UE « Mission et mémoire de fin d'études » doit être supérieure ou égale à 10/20.

Les blocs d'UE ne sont pas compensables entre eux.
Les notes des semestres d'une même année ne sont pas compensables entre eux.
Les UE sont compensables au sein d'un même bloc si la note de l'UE est supérieure ou égale à 7/20.
Non validation d'une UE avec une note inférieure à 7/20.